



Par dépôt électronique seulement

Le 29 juillet 2026

Me Johanne Skelling, secrétaire
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Me Yves Fréchette
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
16^e étage
1001, boulevard Robert-Bourassa
Montréal (Québec) H3B 0B6

C. élec. : frechette.yves@hydroquebec.com

OBJET : Demande du Transporteur pour la révision tarifaire des années 2026, 2027 et 2028
Votre dossier : R-4306-2025 – Volet B

Chère consœur,

Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») dépose dans le dossier décrit en rubrique, la documentation en suivi de la décision D-2026-062¹ :

- HQT-6, Documents 4.7, 4.8 et 4.9 ainsi que 5.7, 5.8 et 5.9 : *Tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec* (en français et en anglais) – Application pour 2026, 2027 et 2028 ;
- Liste des pièces révisée.

En suivi de ce dépôt et selon les indications à venir de la Régie, le Transporteur déposera au dossier les *Tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec* (en français et en anglais).

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Yves Fréchette

Yves Fréchette

p.j.

¹ Extrait du dispositif : [173] Pour ces motifs, La Régie de l'énergie : [...] DEMANDE au Transporteur de déposer les textes des *Tarifs et conditions*, en version française et anglaise, pour approbation finale lorsque le Règlement sur les plans d'approvisionnement en électricité et en gaz naturel sera adopté. Ce règlement a été approuvé et publié dans la *Gazette Officielle du Québec* au (2026) 158 G.O.Q. II, no. 30, page 4653.